

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 23 JUIN 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : LE FAOU Michel - DEVINE Marc
Excusés : PELISSIER Laurence - LIENS Charles
Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DESIGNATION DES CANDIDATS – UNION LUBERON SORGUE VENTOUX
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : L'ASCO du Cabedan Neuf doit désigner les candidats qui vont se présenter à l'élection des membres du bureau lors l'assemblée des associations de l'Union Luberon Sorgue Ventoux.

La liste des candidats est la suivante :

- Titulaire :
 - M. GUY HONORAT
- Suppléant :
 - M. CHARLES LIENS

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la liste des candidats de l'ASCO à l'Union LSV et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 TAILLADES



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20220623-2022_017-DE